



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Fort-de-France, le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017  
N° 07 FAA/EMIA/CENTOPS/J3MER/NP

COMMANDEMENT DE LA ZONE  
MARITIME ANTILLES

Etat-major interarmées

**Le Vice-Amiral Olivier Coupry**  
Commandant de la zone maritime Antilles

à

*Destinataires « in fine »*

OBJET : Bulletin récapitulatif des avis aux navigateurs.  
P. JOINTE : Une annexe.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le bulletin récapitulatif des avis aux navigateurs en vigueur au jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017.

Le Vice-Amiral Olivier Coupry,  
Commandant de la zone maritime Antilles  
Par délégation,  
Le Capitaine de Corvette Didier Masson,  
Chef du bureau Emploi Mer

DESTINATAIRES :

- SHOM ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- CROSSAG;
- DOUANES FDF;
- PHARBAL FDF;
- PHARBAL PAP;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- CZM GUYANE ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- FS VENTOSE ;
- FS GERMINAL ;
- BaTRaL DUMONT D'URVILLE ;
- PCG VIOLETTE ;
- RPC MAITO ;
- PB LA CAPRICIEUSE ;
- PB LA GRACIEUSE ;
- PLG LA CONFIANCE ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM).

COPIES :

- EMIA Cellule J3.Mer ;
- DIVISION AEM ;
- Archives.

## 1 – AVURNAVs.

Avis en vigueur au jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017 :  
014/17

---

AVURNAV 014/17  
MER DES CARAIBES – ZEE FRANCAISE – EAUX TERRITORIALES FRANCAISES  
Carte FR7475 – INT402

Les usagers de la mer sont informés que du 20 mai au 31 juillet 2017, les deux navires cités ci-dessous, conduiront des opérations scientifiques sous-marines dans la zone économique exclusive française et les eaux territoriales françaises autour de la Guadeloupe et de la Martinique.

Nous demandons aux navigateurs de ne pas s'approcher à moins de 500 yards des navires lors de leurs opérations en eaux territoriales françaises.

Navire 1 : nom « RIDELY THOMAS » – pavillon îles Marshall – IMO 8112744 – longueur 56 mètres

Navire 2 : nom « TAO » - pavillon France – numéro FGE2673 – longueur 12,5 mètres

## **2 – AVURNAVs locaux.**

Avis en vigueur au jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017 :

1070/17 – 1078/17 – 1084/17 – 1087/17 – 1089/17 – 1099/17 – 1100/17

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1070/17**  
**GUADELOUPE – POINTE A PITRE – ILET DU GOSIER**  
CARTE FR6948

Les navigateurs sont informés de la présence d'une épave de voilier coulé à environ 100 mètres au nord de l'îlet du Gosier à la position 16°12,1' N – 061°29,6' W (WGS84) présentant un mât de 4 mètres hors de l'eau.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1078/17**  
**MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE**  
Carte FR6892

Les usagers de la mer sont informés du déroulement d'une régata d'environ 60 voiliers dans la baie de Fort-de-France, organisée par l'association « les voiles de la bordée » le samedi 17 juin 2017 entre 08h30 et 18h00.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette course.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1084/17**  
**GUADELOUPE – PORT LOUIS**  
Carte FR7302

Les usagers de la mer sont informés que les caractéristiques nautiques du phare de Port-Louis, à la position 16°25,108' N – 061°32,030' W, ont été modifiées comme suit :

Marque de jour : tour blanche.

Marque de nuit : feu à 3 éclats blancs toutes les 12 secondes, portée 10 nautiques, plan focal 10 mètres.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1087/17**  
**GUADELOUPE – BASSE-TERRE – MARIGOT**  
Carte FR7482

Les usagers de la mer sont informés que les caractéristiques nautiques du phare de l'anse à la barque, à la position 16°04,848' N – 061°47,235' W, vont être prochainement modifiées comme suit :  
Marque de jour : tour blanche.

Marque de nuit : feu à 3 éclats blancs toutes les 12 secondes, portée 9 nautiques, plan focal 29 mètres.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1089/17**  
**MARTINIQUE – FORT DE FRANCE – POINTE SIMON**

Carte FR6892

Les usagers de la mer sont informés que des travaux subaquatiques se dérouleront à l'appontement de la pointe Simon du 10 mai au 15 juin 2017.

Les plongées s'effectueront de jour à partir des barges SOMA II et LIMULE.

Le balisage de la zone de travaux est constitué de bouées jaunes ou rouges reliées entre elles par un bout. Pendant les plongées, le pavillon ALFA sera arboré.

Il est interdit de naviguer dans un cercle de 100 mètres de rayon centré sur le ponton et de passer sous l'appontement.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1099/17**  
**MARTINIQUE – LE CARBET**

Carte FR7041

Les usagers de la mer sont informés qu'un bâtiment de la marine nationale effectuera un plageage sur la plage du coin le vendredi 02 juin 2017 entre 08h00 et 10h00 (heures locales).

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1100/17**  
**MARTINIQUE – PORT DE FORT DE FRANCE**

Carte FR6892

Les usagers de la mer sont informés que des travaux se déroulent à l'appontement de la SCIC du mercredi 31 mai au vendredi 09 juin 2017, à partir de la barge LIMULE qui arborera les signaux réglementaires et veillera VHF12.

Il est interdit de naviguer dans un cercle de 100 mètres de rayon centré sur la barge.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de ce chantier.

### 3 – AVINAVs.

Avis en vigueur au jeudi 1er juin 2017 :

003/05 – 005/06 – 002/14 – 005/16

---

#### **AVIS AUX NAVIGATEURS N° 003/05**

##### **COTE OUEST DE LA MARTINIQUE - BAIE DE FORT DE FRANCE - COHE DU LAMENTIN**

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers qu'une conduite d'aspiration d'eau de mer a été placée en flottaison en attente d'ensouillement au cohé du Lamentin, à une position située entre la raffinerie SARA et la mer, orientée au 235° sur une longueur de 200 mètres.

La plus grande prudence est recommandée aux abords de la raffinerie.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1050/05.

---

#### **AVIS AUX NAVIGATEURS N° 005/06**

##### **COTE SUD OUEST DE LA MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE – ENTRE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE**

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers de la présence d'une canalisation servant à l'évacuation des eaux usées semi-immersée entre l'anse Mitan et l'anse à l'Ane.

Cette canalisation représente un danger pour la navigation, la plus grande prudence est donc recommandée dans ce secteur.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1269/05.

---

#### **AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14**

##### **GUADELOUPE – RIVIERE SALEE**

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

---

#### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/16**

##### **GUADELOUPE – SAINTE ROSE**

Carte FR7302

Nous informons les usagers de la mer que suite à la réalisation de la digue ouest du port de Sainte-Rose, La bouée SR3 a été déplacée à la position : 16°20,150' N – 061°41,833' W (WGS84).

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1119/16 du 28/07/2016.

## **4 – Avis temporaires et préliminaires.**

### Série H - Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata.

- 10 37-T-08 GUYANE.** Fleuve Maroni. Chenal d'accès au port de Saint Laurent. — Bathymétrie.
- 11 31-T-16 TRINITÉ ET TOBAGO.** Tobago. — Bouée océanographique.
- 12 28-T-11 GUADELOUPE.** Basse-Terre. Anse Deshaies. — Épave.
- 13 03-T-07 GUYANE.** Pointe Béhague. — Épave.
- 13 12-T-06 BRÉSIL.** Côte Sud. Au SE de Cabo Frio. — Coffre d'amarrage.
- 13 14-T-04 MER DES CARAÏBES.** Antilles. Trinidad et Tobago. Golfe de Paria. Au NW de la baie des Colons. — Bouées Océanographiques.
- 13 22-T-08 GUYANE.** Pointe Behague. — Épave.
- 13 43-P-10 GUYANA.** Georgetown - Demerara River. — Lights.
- 13 43-T-11 VENEZUELA.** Río Orinoco - Boca Grande and Approaches - South Channel. — Buoyage.
- 14 24-T-07 OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST.** De la Mid Atlantic Ridge aux Bahamas. — Instruments de mesure.
- 15 06-T-16 BRAZIL.** North Coast. Rio Pará. Ponta Taipu NW. — Depths.
- 15 26-P-12 BRAZIL.** South Coast. Niterói W. — Depths.
- 15 29-T-02 OCÉAN ATLANTIQUE NORD.** Du Nord du plateau du Cap Vert jusqu'à la Mid Atlantic Ridge. — Balisage.
- 15 43-T-10 BRAZIL.** North Coast. Pecém Terminal. — Light.
- 15 43-T-11 BRAZIL.** South Coast. Rio de Janeiro N. — Obstruction.
- 15 45-T-08 BRAZIL.** South Coast - Baía de Guanabara. — Wreck. Foul.
- 15 45-T-09 BRAZIL.** North Coast - Cabo Cassiporé SE. — Wreck.
- 16 10-T-03 PETITES ANTILLES.** Saint-Barthélemy. — Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet.
- 16 12-P-04 PETITES ANTILLES.** Trinidad et Tobago. A l'Est de Galeota Point. Au NE de Red Mango Gas Field. — Installation pétrolière. Conduite sousmarine.
- 16 12-P-10 PETITES ANTILLES.** Virgin Islands. Frenchman's Cay SE. — Bathymétrie.
- 16 13-T-07 COLOMBIE.** Au NW de Punta Canoas. Au Nord et NE de Barranquilla. — Instruments de mesures.
- 16 14-P-07 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Bahía de Cartagena. — Submarine pipeline.
- 16 15-P-06 DOMINICAN REPUBLIC.** Puerto de Haina. — Depths. Berths. Lights.
- 16 21-P-27 UNITED STATES OF AMERICA.** East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S. — Maritime limit.
- 16 21-P-28 UNITED STATES OF AMERICA.** East Coast - Gulf of Maine. — Maritime limit.
- 16 22-T-04 PETITES ANTILLES.** Saint-Martin. A l'Ouest de l'Îlet Pinel. Baie de Cul-de-Sac. — Epaves.
- 16 22-T-16 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Bocachica. — Buoyage.
- 16 27-P-04 GUYANE.** Côte de la Guyane Française. — Limites maritimes.
- 16 27-P-06 LA MARTINIQUE.** Baie de Fort-de-France. Pointe des Grives. — Travaux.
- 16 29-T-02 COLOMBIA.** Mer des caraïbes. Au Nord de Cabo de la Aguja. — Instruments de mesure.
- 16 34-P-09 DOMINICAN REPUBLIC.** San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo. — Buoyage.
- 16 34-P-10 DOMINICAN REPUBLIC.** Bahía de Andrés. — Buoyage.
- 16 34-P-11 DOMINICAN REPUBLIC.** Puerto la Romana. — Buoyage.
- 16 34-P-13 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Puerto Bolivar and Punta Aguja to Punta de La Cruz. — Depths. Lights. Restricted areas.
- 16 34-T-03 OCÉAN ATLANTIQUE NORD.** Dans le Sud de Terre-Neuve. Sohm Abyssal Plain. — Balisage.
- 16 37-T-25 WEST INDIES.** Bahamas - Great Bahama Bank. — Lights.
- 16 38-T-04 PETITES ANTILLES.** Saint-Barthélemy. l'Île Frégate. — Balisage.
- 16 40-T-01 LA MARTINIQUE.** Baie de Fort-de-France. Pointe Simon. — Travaux.
- 16 42-T-04 LA MARTINIQUE.** Pointe des Grives. — Travaux.

**16 43-T-09 BRAZIL.** South Coast - Baía de Guanabara. — Buoy.  
**16 44-T-01 GUYANE.** Iles du Salut. Au NW de la pointe Caroline. Passe de la Désirade. — Balisage.  
**16 47-P-09 PANAMA.** Panama Canal - Caribbean Sea Coast - Pacific Sea Coast. — Depths. Channel limits. Buoyage. Lights. Wrecks. Anchorage areas.  
**16 48-T-01 LA MARTINIQUE.** SW de Bellefontaine. — Balisage, ferme marine.  
**16 49-P-06 HAITI.** Côte Nord, Ouest et Sud. — Bathymétrie. Trait de côte. Feux. Épaves. Obstructions.  
**17 02-T-06 GUYANE.** Rivière De Cayenne. — Balisage.  
**17 02-T-07 GUYANE.** Fleuve Maroni. — Balisage.  
**17 02-T-08 GUADELOUPE.** Basse-Terre. Canal Des Saintes. Au SW de la Pointe Glacis. — Balisage.  
**17 05-T-04 BRÉSIL.** Au SE de Rio de Janeiro. — Bouée océanographique.  
**17 05-T-13 BRAZIL.** South Coast - Rio de Janeiro SE - Ilha Rasa. — Automatic Identification System.  
**17 05-T-14 BRAZIL.** North Coast - Fortaleza N. — Buoy.  
**17 05-T-15 BRAZIL.** North Coast. Approaches to Baía de São Marcos. — Buoy.  
**17 06-T-08 WEST INDIES.** Trinidad and Tobago - Tobago - Bulldog Shoal. — Light-beacon.  
**17 11-P-13 VENEZUELA.** Bahía de Barcelona. — Superbuoy. Submarine pipeline.  
**17 13-T-03. GUADELOUPE.** Les Saintes. Ilet à Cabrit. Anse sous le Vent. — Balisage.  
**17 13-T-15. CARIBBEAN SEA.** Venezuela - La Guaira. — Buoy.  
**17 18-P-07 LA MARTINIQUE.** Au NW de la Pointe du Diamant. Petite Anse. — Épave.  
**17 18-T-13 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Approaches to Puerto de Mamonal. — Buoyage.  
**17 19-P-18 PANAMA .** Caribbean Sea Coast - Atlantic Entrance to Panama Canal. — Works. Berths. Buoyage. Depths. Channel. Harbour developments.  
**17 19-T-17 BRAZIL.** East Coast - Rio de Janeiro SE. — Buoyage.  
**17 19-T-19 CUBA.** South Coast - Canal de Cuatro Reales. — Light. Buoy.  
**17 21-T-03 PETITES ANTILLES.** Grenada. Au SW de Grand Mal Bay. — Bathymétrie.